Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_08-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

Date de la convocation : 5 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 11 février 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (30) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,
V. AIT TALEB, J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, S. MACÉ, M. PABOEUF, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, S. LAPIE, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (3) : Q. JAGOREL, T. PHAM, M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (2) : T. PHAM à S. LABOUX MORIN, M. TOMASI à N. LUCAS.

G. LE BRIS a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-08	BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES 2025	**F.BROCHAIN**

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Betton est une commune de plus de 2 000 habitants ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la commune de présenter, sous forme d'une délibération du Conseil Municipal, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2025, et au titre du Programme d'Action Foncière de Rennes Métropole, il y a eu une acquisition contractualisée à savoir : 9, Rue du Trégor, pour un montant de 477 000.00 € ;

CONSIDÉRANT la présentation qui a été faite en Commission Aménagement du territoire le 22 janvier 2026 et lors de laquelle il n'y a pas eu de remarque ;

Il est proposé de prendre acte du bilan des cessions-acquisitions foncières effectuées en 2025 par la Collectivité ou pour son compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le bilan des cessions-acquisitions foncières pour l'année 2025 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_08-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

A BETTON, LE 11 FÉVRIER 2026

Le Secrétaire de séance,

Gireg LE BRIS

La Maire,

Laurence BESSERVE

Signature numérique de Laurence BESSERVE
Date : 2026.02.17 17:41:18 +01'00'

Document transmis à la Préfecture le : 17/02/2026

Publié sur le site de la Ville le : 17/02/2026

Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON